

**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE – ELECTIVE DES CLUBS DU DISTRICT DU PUY
DE DOME DE FOOTBALL**

SAMEDI 20 OCTOBRE 2018

Au siège de l'antenne de Cournon de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

– Z.I. du Bois Joli à COURNON

Après vérification des pouvoirs, il est établi que le quota des voix comptabilisées permet à l'Assemblée des clubs du District du Puy de Dôme de délibérer légitimement et conformément aux dispositions prévues aux statuts sur toutes les questions inscrites à l'Ordre du jour de cette réunion.

Total de voix des inscrits : **779**

Total de voix des présents : **524 (moitié + 1 : 263)**

Clubs absents:

ARCONSAT E.S. – ARLANC U.S. – BEAUREGARD L'EVEQUE R.A.S. – BLANZAT F.C. – BOUZEL F.C. – CELLULE A.S. – LE CENDRE F.A. – CHARBONNIER LES MINES F.C. – CHARBONNIERES PAUGNAT R.C. – CHATEAUGAY A.S. – CLERMONT OUTRE MER – CLERMONT F.C. METROPOLE – CLERMONT FRANCO ALGERIENS A.C. – CLERMONT AGUIRA – COURPIERE U.S. – CUNLHAT A.S. – DUROLLE FOOT – EGLISENEUVE P/BILLOM F.J – EGLISENEUVE P/BILLOM F.C. – ENNEZAT U.S. – HAUTE DORDOGNE A.S. – JOB A.S. – LACHAUX A.S. – LAQUEUILLE R.C. – LEMBRONNAIS .E.S. – MENETROL U.S. – MIREFLEURS F.C.– MONNERIE ENT. F.C. – MENAT-NEUF EGLISE U.S. – NORD COMBRAILLE F.C. – OLBY-CEYSSAT-MAZAYES F.C. – PALLADUC U.S. – PASLIERES NOALHAT F.C. – PONTGIBAUD A.S. – PORTUGAIS DE RIOM A.S. – LA ROCHE BLANCHE F.C. – ROMAGNAT A.S. – ROYAT A.S. – SANCY ARTENSE FOOT – SERVANT A.S. – ST AMANT ET TALLENDE ENT. – ST AMANT ROCHE SAVINE A.S. – ST ANGEL ESP – ST CLEMENT DE REGNAT R.C. – ST OURS LES ROCHES A.S. – O.ST PIERRE ST BONNET – SUGERES A.S. – TEILHET C.S. – THIERS AUVERGNE F.C. – TOURS SUR MEYMONT U.S. – VERTAIZON F.C. – L'OUVERTURE - TRAMINOTS CLERMONTOIS – FUTSAL COURNON – CSP F.C. – A.S. ACC –

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 10 h 00 par le Président André CHAMPEIL qui remercie les clubs pour leur présence.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2018

Au siège de l'antenne de Cournon de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Aucune remarque n'étant formulée par l'Assemblée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du District du 15 juin 2018 à Cournon, mis en ligne et consultable sur le site internet, est adopté à l'unanimité.

Election de la délégation

des représentants des clubs de District pour l'Assemblée Générale de la Ligue

Mme Laurence DALLE, Directrice, ouvre l'Assemblée Générale Elective en présentant la liste des délégués et des suppléants des représentants des clubs de District pour l'Assemblée Générale de Ligue, à savoir

➤ **Délégués titulaires**

- **Anthony ARCHIMBAUD** – membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football
- **Jacky BLANCARD** – Dirigeant Club Foot Entreprise Am. CHU
- **Jean-François CERRALBO** – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football
- **Jean-Paul CHASTAGNIER** – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football
- **Gil NORA** – Dirigeant A.S. MONTFERRAND
- **Louis RODRIGUES** – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football
- **Jacques TINET** – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football
- **Bernard TIXIER** – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

➤ **Suppléants**

- **Thierry BAPT** – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football
- **Jacques BOURDAROT** – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football
- **David CHALUS** – Dirigeant F.F. CHAPPES
- **Jean-François CLEMENT** – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football
- **Didier JARRIGE** – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football
- **Miguel GONZALEZ** – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football
- **Eric JOYON** – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football
- **Christine POMARES** – Dirigeante A.S. CLERMONT ST JACQUES

Mme Laurence DALLE communique les instructions nécessaires au bon déroulement du vote à bulletin secret.

4 scrutateurs sont choisis pour constituer le bureau de vote.

Une interruption dans le déroulement de la réunion est rendue indispensable pour permettre à chaque club présent de voter et procéder ensuite au dépouillement.

ALLOCUTION de Mr Timothée BOMMIER –

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Allocution de Monsieur André CHAMPEIL

Président du District du Puy-de-Dôme de Football

Avant l'ouverture de cette Assemblée Générale, je vous demanderai une minute de silence pour toutes les personnes qui nous ont quittés avec une pensée particulière pour Jean-Claude MILVAQUE, vice-président délégué de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

Je vous présente les excuses de

Mr Jean Yves GOUTTEBEL – Président du Conseil Départemental

Mr Bernard BARBET – Président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes

Mr Guy POITEVIN – Président du District de l'Allier

Mr Roger PRAT – Président du District du Cantal

Mr Raymond FOURNEL – Président du District de la Haute-Loire

Un an déjà que le siège du District est dans ses nouveaux locaux. Nous possédons au 1^{er} étage – exactement 173 m² comprenant bureaux – salles de réunion – espace détente avec la terrasse attenante à ce local soit 14 m² supplémentaire.

L'acte d'achat de ces locaux à la Ligue a été signé le 17 septembre 2018 dans l'étude de Maître Fuzellier – notaire à Clermont-Ferrand – en présence de Bernard BARBET, Président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes – Richard DEFAIX, directeur général de la Ligue – Jacques VANTAL, trésorier-adjoint de la Ligue – Laurence DALLE, directrice du District – Philippe AMADUBLE, vice-président délégué du District et moi-même en tant que Président.

Lors de ce rendez-vous, nous avons également signé le bail de location des parties communes utilisables par le District et la Ligue. Ce bail de 9 ans – renouvelable – d'un montant annuel de 10 000 € H.T. correspond à l'utilisation par le District des locaux du rez-de-chaussée (salle du Conseil de Ligue – au 1^{ère} étage - salle de vidéo conférence- auditorium – cuisine – espace restauration au rez de chaussée ainsi que les parkings et les sanitaires). Ce bail inclut également toutes les charges de fonctionnement des parties dont nous sommes propriétaires, à savoir électricité, chauffage, climatisation, eau, nettoyages des locaux – etc...

Seuls sont à la charge du District : la taxe foncière – les assurances et le téléphone.

Après plus d'un an de fonctionnement, nous ne pouvons que nous réjouir de ce choix.

L'ensemble du personnel, les membres de Commissions, et bien sûr vous les clubs ont pu apprécier les nouvelles conditions de travail, de confort, de facilité de stationnement, enfin tout ce que peut apporter un bâtiment moderne et son aménagement de premier choix.

Dans le chapitre nouveautés, nous devons signaler l'arrivée de Valérie RIBOULET comme C.T.D. – P.P.F. en remplacement de Rémi LECOURE. J'en profite pour remercier en mon nom et celui du Comité de Direction le travail accompli par Rémi. Il a beaucoup contribué à la progression et au professionnalisme de l'ensemble de nos éducateurs et de la Commission Technique. Vous, les clubs, avez pu constater son travail et son implication.

Nous lui souhaitons bonne chance dans son nouveau challenge et bonne chance, Valérie pour ce nouveau poste.

Dans quelques instants, notre trésorier, Sylvain SERTILLANGE, vous présentera les comptes et le bilan pour la saison 2017-2018 avec un excédent assez important. Il vous expliquera qu'il faut relativiser car l'achat des locaux de la Ligue Auvergne Rhône Alpes sera comptabilisé sur l'exercice prochain alors que la vente de l'ancien siège du District est comptabilisée sur la saison 2017-2018. Mais bien sûr, il saura mieux que moi vous l'expliquer.

A notre Assemblée Générale de juin 2018 dans ces mêmes locaux, je souhaitais un long parcours à l'équipe de France au Mondial en Russie. Nous étions très optimistes et nous avons eu raison. Quel bonheur pour le Football Français avec un titre de champion du monde. Bravo les bleus.

A ce sujet, vous savez que le Président de la Fédération Française de Football a décidé avec le bureau du COMEX de réserver dans la dotation émanant de la FIFA pour le titre de champion du monde, la somme de 10 millions d'euros pour le Football Amateur.

A ce titre, tous les clubs vont être impactés. Un courrier émanant de la Fédération Française de Football sera envoyé à l'ensemble des clubs. Ce courrier expliquera les modalités d'attribution, à savoir :

Les clubs de moins de 100 licenciés : dotation de 500 €

Les clubs possédant une école de Football : dotation de 600 €

Les clubs possédant une école de football féminine : dotation de 700 €

Ces subventions peuvent être cumulables. Elles se feront sous forme de bon d'achat NIKE et seront choisies dans un mini catalogue NIKE qui sera édité pour cette occasion.

D'autre part, la Coupe du Monde Féminine aura lieu du 7 juin au 7 juillet 2019 en France.

Dans un souci d'associer ses licenciés à cet événement, le District a décidé d'acheter des places pour les demi-finales et la finale à Lyon. Nous vous tiendrons informé en temps voulu des modalités pour l'attribution de ces places.

D'ailleurs, le 5 octobre 2018, le District avait organisé le déplacement à St Etienne avec l'achat de 50 places pour permettre à des jeunes licenciées féminines d'assister à la rencontre amicale Féminines : France / Australie. Vous pouvez retrouver la vidéo de cette belle soirée sur notre site internet et maintenant sur notre page FACEBOOK qui vient de voir le jour depuis peu.

Nous allons également poursuivre notre politique de proximité en programmant une tournée des popottes par secteur à compter de janvier 2019.

Enfin, pour conclure, je me répète encore, mais vous devez savoir que nous sommes à votre entière disposition pour vous aider.

N'hésitez pas à nous solliciter. Nous sommes là pour vous conseiller dans la gestion de vos clubs.

Merci de m'avoir écouté

Bonne saison à tous

COMPTE RENDU FINANCIER par Mr Sylvain SERTILLANGE TRESORIER

Les comptes financiers, clos au 30 juin 2018, sont présentés à l'Assemblée Générale par Mr Sylvain SERTILLANGE – Trésorier du District.

COMPTE DE RESULTATS

Mr Sylvain SERTILLANGE, trésorier, commente le bilan et le compte de résultats de la saison 2017/2018 qui fait apparaître un très large excédent de 374 014 € mais qu'il faut relativiser car la vente de l'ancien siège du District apparaît sur cet exercice alors que l'achat des nouveaux locaux a été fait le 17 septembre 2018 et que la transaction n'apparaîtra que sur la saison 2018/2019.

De plus, la vente des SICAV a permis l'acquisition d'une plus-value de 34 000 €.

Il poursuit en indiquant que le dossier du licenciement du salarié pour faute grave a été porté en appel. Suite au fait, que le jugement en premier instance des Prud'hommes a débouté le salarié, Mr SERTILLANGE fait part à l'Assemblée que le Comité de Direction a décidé de ne comptabiliser aucune provision pour risques dans les comptes de l'exercice clos le 30/06/2018.

BILAN

Mr Sylvain SERTILLANGE poursuit en commentant le bilan

Actif

avec les valeurs immobilisées différentes par rapport à la saison passée suite au déménagement du siège du District et l'achat de mobilier neuf, l'actif circulant, les charges constatées d'avance, la Trésorerie

Passif

Les Fonds Associatifs qui se composent de 2 lignes (fond de dotation et report à nouveau)

Les Dettes qui correspondent à certaines charges qui ne sont pas finies d'être payées au 30 juin 2018 comme les charges sociales du 2^{ème} trimestre par exemple.

Mr SERTILLANGE termine en proposant à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent de 374 014 euros enregistré sur l'exercice 2017-2018 au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale des Clubs adopte cette disposition à l'unanimité.

Mr André CHAMPEIL remercie Mr Sylvain SERTILLANGE pour la qualité de son travail et son intervention.

PRODUITS		2017/2018	2016/2017	VARIATION
Cotisations-Engagements		54 670	56 203	-1 533
Subventions		152 453	144 467	7 986
	2017/2018	2016/2017		
* <i>Cohésion sociale</i>	20000	26500		
* <i>Conseil Départemental</i>	0	0		
* <i>Ligue Auvergne Rhône Alpes</i>	71376	57068		
* <i>Fédération</i>	56577	53549		
* <i>Diverses (Crédit Agricole)</i>	4 500	7 350		
	152 453	144 467		
Réclamations		1 015	840	175
Appel		1 560	1 200	360
Frais de gestion		21 856	21 504	352
Amendes dont		122 413	137 065	-14 652
<i>avertissements</i>		67 113	76 797	-9 684
<i>exclusions</i>		16 606	19 274	-2 668
<i>Absence A.G.</i>		4 200	4 120	80
<i>1er Forfait - Forfait général - Forfait Coupe</i>		12 180	11 900	280
<i>Statut de l'Arbitrage</i>		3 000	3 200	-200
<i>Amendes diverses</i>		14 722	18 460	-3 738
<i>Amendes Foot Animation</i>		4 592	3 314	1 278
Autres recettes		9 080	9 514	-434
<i>Encarts Publicitaires</i>	2 000	2 000		
* <i>Annuaire</i>	7 080	7 250		
* <i>Ventes diverses</i>	0	264		
	9 080	9 514		
Recettes manifestations organisées par le District		4 683	0	4 683
Déplacements arbitres à la charge des clubs		1 728	1 348	380
Plus value nette sur cession immeuble		288 789	0	288 789
Participation stage arbitre en accéléré		1 700	900	800
Coupes et tournois du Puy de Dôme		14 100	10 602	3 498
Produits financiers		34 720	729	33 991
Transfert de charges		9 181	5 845	3 336
* <i>Remboursements Divers</i>	2 100	3 198		
* <i>Remboursements Indemnités journalières salariés</i>	7 081	1 907		
* <i>Prise en charge salaire éducateurs mise à disposition Ligue</i>	0	740		
	9 181	5 845		
TOTAUX		717 948	390 217	-327 731

CHARGES	2017/2018	2016/2017	VARIATION
Salaires	158 564	156 556	2 008
Charges sur les salaires	61 983	63 690	-1 707
Congés payés et charges sur congés payés	-120	1 298	-1 418
Impôts	1 119	2 155	-1 036
Electricité-Eau	1 578	3 944	-2 366
Téléphone-Correspondance	9 549	11 197	-1 648
Fournitures de bureau	11 566	12 724	-1 158
Entretien, Réparation, Maintenance, petit matériel	2 714	3 606	-892
Récompenses	2 824	2 928	-104
Assurance	810	911	-101
Honoraires	6 240	7 424	-1 184
Gestion des commissions	52 423	56 428	-4 005
	2017/2018	2016/2017	
<i>*Déplacem. Ad.,CTS et arbitres, Cons Foot d'Animation</i>	11163	11610	-447
<i>* Comité de Direction</i>	5824	3702	2122
<i>* ANPDF</i>	1106	716	390
<i>* Commission des arbitres</i>	5739	4473	1266
<i>* Commission sportive</i>	683	1112	-429
<i>* Commission Technique</i>	146	382	-236
<i>* Commission Football Scolaire</i>	1476	4406	-2930
<i>* Commission des Terrains</i>	66	103	-37
<i>* Commission féminine</i>	5152	4477	675
<i>* Commission Animation U10-U11</i>	511	339	172
<i>* Commission Animation U6 à U9</i>	6574	6218	356
<i>* Commission Challenge</i>	905	1034	-129
<i>* Commission Futsal</i>	64	3232	-3168
<i>* Commission Foot diversifié</i>	505	410	95
<i>* Stages perfectionnement joueurs</i>	8930	11370	-2440
<i>* Formation de cadres</i>	0	360	-360
<i>* Commission des jeunes</i>	2114	1544	570
<i>*Groupe de travail sur les incivilités et la violence</i>	1465	940	525
	52 423	56428	-4005
Loyer ligue d'auvergne	10 000	0	10 000
Entretien des locaux (ménage)	623	5913	-5 290
Tablettes F.M.I.	415	2600	-2 185
Annuaire	6 440	6 440	0
Livres arbitres	0	850	-850
Contrôles arbitres	6 525	7 975	-1 450
Relations publiques	6 333	3 217	3 116
Divers	65	359	-294
Frais financiers	118	156	-38
Cotisations	455	555	-100
Dotations aux amortissements	3 459	1 974	1 485
Dotations aux provisions des créances clubs	252	1 212	-960
EXCEDENT	374 014	36 105	337 909
TOTAUX	717 948	390 217	-327 731

ACTIF			PASSIF	
VALEURS IMMOBILISEES :			FONDS ASSOCIATIFS :	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			Fonds de dotation 272 604	
LOGICIELS			Report à nouveau 71 059	
Valeur brute	4 750			
Amortissements	-4 750	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			DETTES :	
CONSTRUCTIONS			Fournisseurs et comptes rattachés 23 369	
Valeur brute	0			
Amortissements	0	0		
AGENCEMENTS DIVERS			Provision des congés payés 20 529	
Valeur brute	31 313		Provision salaires à payer 5552	
Amortissements	-1 719	29 594	Organismes sociaux à payer 9 686	
MATERIEL			Impôts et taxes à payer 1 074	
Valeur brute	881			
Amortissements	-881	0		
MATERIEL DE BUREAU ET D'INFORMATIQUE			COMPTES DE REGULARISATION :	
Valeur brute	15 422			
Amortissements	-11 547	3 875		
MOBILIER			Produits constatés d'avance concernant le Football en Zone urbaine-Clermont Olympique 19 924	
Valeur brute	9 662			
Amortissements	-9 077	585		
ACTIF CIRCULANT :			EXCEDENT DE LA PERIODE 374 014	
En-cours Clubs débiteur 14 739				
En-cours Clubs créateur -1 559				
Provision dépréciation des créances des clubs -11 713				
Produits à recevoir F.F.F. et autres partenaires 18 126				
Subventions et produits divers à recevoir 61 237				
COMPTES DE REGULARISATION :				
Charges constatées d'avance 4 055				
TRESORERIE :				
	2016/2017	2017/2018	648 343	
Chèques à encaisser	35 444	25 913		
Caisse	1 064	1 010		
Compte-courant Crédit Agricole	68 873	45 836		
Livrets	127 020	425 000		
SICAV	114 525	0		
Compte à terme	0	150 000		
Intérêts à recevoir	393	585		
	347 319	648 343		
TRESORERIE FOOT EN ZONE URBAINE			30 530	
Compte-courant Crédit Agricole	4	30 530		
SICAV	30 526	0		
TOTAL ACTIF			TOTAL PASSIF	
			797 811	
			797 811	

RAPPORT de Mr Eric MAS – Commissaire aux comptes

Aux membres de l'Assemblée Générale

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du District du Puy de Dôme de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code du Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont parti sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « autres éléments significatifs » de l'annexe concernant un litige prud'homal.

Les appréciations ainsi portés s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport financier ne nous ayant pas été communiqué à ce jour, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et de sa concordance avec les comptes annuels.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport spécial

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612.6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L.612.-5 du Code du Commerce.

Vote sur les comptes financiers

Les comptes financiers clos au 30 juin 2018 sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

RESULTATS DES ELECTIONS DE LA DELEGATION DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE DISTRICT POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE

M. Lionel BENETOLLO proclame les résultats

Anthony ARCHIMBAUD : 334 voix - Elu

Jacky BLANCARD : 334 voix - Elu

Jean François CERRALBO : 334 voix- Elu

Jean Paul CHASTAGNIER : 334 voix- Elu

Gil NORA : 334 voix- Elu

Louis RODRIGUES : 334 voix- Elu

Jacques TINET : 334 voix- Elu

Bernard TIXIER : 334 voix- Elu

Thierry BAPT : 334 voix- Elu

Jacques BOURDAROT : 334 voix- Elu

David CHALUS : 334 voix- Elu

Jean François CLEMENT : 334 voix- Elu

Didier JARRIGE : 334 voix- Elu

Miguel GONZALEZ : 334 voix- Elu

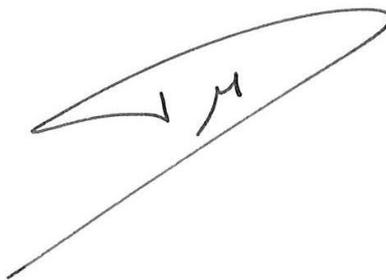
Eric JOYON : 334 voix- Elu

Christine POMARES : 334 voix- Elue

Mr André CHAMPEIL clôture l'Assemblée Générale en remerciant tous les clubs de leur confiance et de leur présence.

Le Président : André CHAMPEIL

La Directrice : Laurence DALLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Champeil', written over a long horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurence Dalle', written over a long horizontal line.